https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2014-1511-du-15-decembre-2014-relatif-aux-diplomes-de-sante-conferant-le-grade-master/
Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
15/12/2014
A la suite de l'inscription dans le schéma de l'espace européen de l'enseignement supérieur (licence-master-doctorat) des études de santé, ce décret confère aux titulaires des diplômes de formation approfondie en sciences médicales, pharmaceutiques et odontologiques qui sanctionnent un deuxième cycle universitaire le grade universitaire de master. En outre, le décret confère le grade universitaire de master au diplôme d'Etat de sage-femme, au certificat de capacité d'orthophoniste et au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.